

DÉPARTEMENT
DE LA CHARENTE-MARITIME

Arrondissement
de ROCHEFORT

Canton
de ROYAN

Commune
de ROYAN

73012
Objet

ECLAIRAGE PUBLIC
Entretien, modifications
et petits équipements,
amélioration et extension
Tranche de travaux 1973

Marché BOISNARD

DATE DE CONVOCATION

4 Janvier 1973

DATE D'AFFICHAGE

4 janvier 1973

Nombre de conseillers
en exercice 26

Nombre de présents 23 21

Nombre de votants 25

Extrait du Registre des Délibérations

DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE ROYAN

L'An mil neuf cent soixante treize
le dix janvier à 19 heures 30
le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la
présidence de Monsieur de LIPKOWSKI

Etaient présents : MM. de LIPKOWSKI, TETARD, BUJARD, STIPAL, BUCHET,
~~STIPAL, BUCHET~~, Melle FOUCHE, MM. DUFOUR, BARDE, MONTRON, DOIREAU,
LACHAUD, BROTEAU, COLLE, DOMEQ, BERLAND, BARRIERE, BOUCHET,
PAPEAU, BOUTET, TAP, FAVIERE

formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : MM. DELAIR par M. MONTRON
LARGETEAU par M. TETARD

Absents : MM. NAULIN, RIVIERE, Mme BIDEAU

M. MONTRON a été élu Secrétaire.

M. le Rapporteur expose :

L'exécution des travaux d'entretien, modifications et petits
équipements, d'amélioration et d'extension du réseau d'éclairage
public, nécessite l'intervention d'entreprises spécialisées.

Une consultation a été lancée auprès de douze (12) entreprises
dûment qualifiées, sur la base d'un cahier des prescriptions
spéciales et d'une série de prix appropriée.

Six (6) entreprises n'ont pas répondu soit :

- Entreprise ALLEZ à ROCHEFORT S/Mer
- Entreprise COLLET à SAINTES
- Entreprise ELECTRO ENTREPRISE CHARENTAISE à ROCHEFORT S/mer
- Entreprise RIVET à St JEAN D'ANGELY
- Entreprise FAVROULT à ROCHEFORT S/Mer
- Entreprise ROBIN à LA ROCHELLE

Six autres entreprises ont présenté des offres, soit :

- Entreprise BOISNARD à GEMOZAC
- Entreprise DUSSARAT à ROYAN
- Entreprise DROUILLAC à SAINTES
- GROUPELEC-SAINTONGE à PONS
- E.G.E.C. à ROYAN
- U.E.I.R. à SAINTES.

Après examen des propositions, il s'avère que l'Entreprise BOISNARD à GEMOZAC, rue Carnot et rue de la Libération, présente l'offre la plus avantageuse.

Il importe en conséquence de traiter avec cette société dans le cadre de marchés de gré à gré à intervenir, conformément aux dispositions des articles 308 et 310 du Code des Marchés Publics.

M. le Rapporteur propose à l'Assemblée Municipale de se prononcer favorablement sur le principe de l'opération et sur la dévolution des travaux à l'Entreprise BOISNARD, rue Carnot et rue de la Libération à GEMOZAC.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Ouf l'exposé de M. le Rapporteur,

Vu le Code des Marchés Publics

Vu les projets de marchés de gré à gré

Considérant la nécessité et l'urgence de disposer d'une entreprise spécialisée,

DECIDE :

- d'autoriser M. le Maire ou M. le Premier Adjoint par délégation, à conclure et signer deux marchés de gré à gré avec l'Entreprise BOISNARD, rue Carnot et rue de la Libération à GEMOZAC.

1°/ Pour l'exécution de travaux d'entretien, de modifications et de petits équipements du réseau d'éclairage public, le montant du marché à intervenir étant estimé à VINGT MILLE Francs (20.000 Frs) toutes taxes comprises, et la dépense correspondante imputée sur les crédits ouverts au chapitre 936-5, article 6313 du budget primitif de l'exercice 1973.

.....

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Ont signé au registre MM. les Membres présents

POUR EXTRAIT CONFORME
Pour le Maire
l'Adjoint Délégué,



APPROUVÉ

ROCHEFORT le

26 JAN. 1973

Le Sous-Préfet,



[Signature]